



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

10 Rue de la Convention
25030 BESANCON cedex

Marie-Jeanne CHOULOT

Médecin conseiller
technique auprès du
Recteur
Téléphone
03 81 65 47 54
Mél.
marie-jeanne.choulot
@ac-besancon

Barbara CONSCIENCE

Infirmière conseillère
technique
auprès du Recteur
Téléphone
03 81 65 47 53
Mél.
barbara.conscience
@ac-besancon.fr

Cécile BEISSER- VOIGNIER

Proviseur Vie Scolaire
CT Etablissements et vie
scolaire
Téléphone
03 81 65 74 05
Mél.
ce.viescolaire@ac-
besancon.fr

Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon,
Recteur de la région académique

à

Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale du Doubs, du Jura, de la
Haute Saône et du territoire de Belfort,

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale, IA-IPR, IEN ET-EG, IEN 1^{er}
degré,

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements,

Mesdames et Messieurs les directrices(eurs)
d'école,

Mesdames et Messieurs les conseillers
techniques.

Besançon, le 05 juin 2019

Objet : Mise en œuvre du service sanitaire des étudiants en santé à la rentrée scolaire 2019/2020 : appel à candidatures

Références :

- Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- Guide du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse à l'attention des chefs d'établissement et des inspecteurs de l'Education nationale

PJ : Formulaire de demande d'accueil d'un groupe d'étudiants en santé à renseigner

Depuis la rentrée scolaire 2018, les étudiants inscrits dans une formation donnant accès aux professions de santé doivent effectuer un service sanitaire dans différentes structures, notamment au sein des établissements de l'Éducation nationale.

Il s'agit d'un dispositif qui contribue à sensibiliser la jeunesse aux enjeux de santé publique, à promouvoir les comportements favorables à la santé et à réduire, en ce domaine, les inégalités territoriales et sociales.

Le service sanitaire a été mis en place dans notre académie selon les modalités d'organisation définies dans le décret et l'arrêté du 12 juin 2018 ainsi que dans le guide publié par le ministère de l'Éducation nationale, que vous trouverez ci-joints en annexes.



2/3

Rappel du contenu :

Le service sanitaire vise à former les étudiants en santé (médecine, pharmacie, soins infirmiers, masso-kinésithérapie et maïeutique) aux enjeux de la prévention en les mettant en situation de réalisation d'actions concrètes de prévention primaire auprès de publics identifiés comme prioritaires.

Ces actions portent sur la promotion de comportements favorables à la santé. Les étudiants interviennent en renfort et en complément de l'existant en matière d'actions de promotion de la santé. Leurs actions doivent être construites dans la continuité pédagogique du travail engagé dans les écoles et les établissements scolaires, en lien avec la politique éducative de la structure (CESC par exemple pour les EPLE).

Modalité d'organisation :

Dès la phase de conception de l'action, les étudiants en santé travaillent **en inter-professionnalité** et interviennent, **par groupes de quatre**, dans des écoles ou des EPLE. Ils animent ensemble une ou plusieurs actions de prévention qu'ils auront élaborée(s) dans le cadre d'une **démarche de projet**.

L'unité de formation et de recherche (UFR) en Santé assure la coordination universitaire, en lien avec les différents instituts de formation des étudiants.

Un binôme de tuteurs de groupe, désigné au sein des différentes filières de formation par l'UFR Santé, est chargé de l'articulation des enseignements et de l'organisation des actions de prévention, en lien avec le référent de proximité de l'école ou de l'établissement dans lequel ces actions se déroulent.

Un référent de proximité, en charge de l'accompagnement des étudiants sur le terrain, est désigné dans chaque lieu d'accueil.

Garant du contenu de l'action de prévention, ce référent est sollicité par l'UFR Santé pour participer aux temps de préparation, d'organisation et d'évaluation des actions. Il travaille en coordination étroite avec les tuteurs pédagogiques du groupe d'étudiants .

Le référent de proximité peut être, au choix : un professionnel de santé, un enseignant, un personnel de la vie scolaire, un personnel d'encadrement (personnel de direction ou IEN), un directeur d'école. Il importe particulièrement que ce dernier soit volontaire et impliqué dans la politique éducative de santé de l'école ou de l'établissement.

Afin d'assurer une continuité de prise en charge des étudiants en cas d'indisponibilité de dernière minute, il est demandé de prévoir un suppléant (ou idéalement de travailler en équipe).

Calendrier :

Compte tenu des modalités de mise en œuvre et des contraintes organisationnelles liées à l'enseignement universitaire, les actions auront obligatoirement lieu pendant la semaine du 16 au 20 mars 2020.

Nous attirons votre attention sur le fait que les étudiants doivent conduire leurs actions de prévention **pendant deux jours** lors de cette semaine fléchée (les dates exactes de ces deux journées seront déterminées d'un commun accord entre l'établissement d'accueil et les étudiants).

Il est important de préciser, qu'à compter de cette année, des journées communes de concertation de tous les étudiants seront identifiées, afin de leur permettre de travailler ensemble leur projet et de pouvoir contacter plus efficacement leur référent de proximité.

De plus, un temps de formation d'une demi-journée, à destination des référents de proximité, sera organisé en début d'année scolaire, dans chaque département.

Thématiques retenues :

Les thématiques retenues ont été déterminées conjointement avec l'université pour assurer une formation optimale des étudiants et répondre aux enjeux de prévention repérés dans notre région :



3/3

- ♦ **nutrition et activité physique,**
- ♦ **conduites addictives (approche globale),**
- ♦ **hygiène de vie (sommeil, écrans) et corporelle (buccodentaire, des mains),**
- ♦ **prévention des maladies infectieuses : maladies vectorielles (tiques, moustiques), vaccinations (coqueluche, rougeole, HPV, hépatite B).**

Les priorités académiques restent les mêmes que l'année dernière, mais chaque école ou établissement peut se porter candidat, dans la mesure où une couverture de l'ensemble du territoire est vivement souhaitée :

- ♦ territoires ruraux et réseaux d'éducation prioritaire ;
- ♦ lycées professionnels et 3^{ème} prépa pro ;
- ♦ si possible, travail dans une logique de réseaux pour s'inscrire dans le parcours éducatif de santé de l'élève.

Les actions conduites par les étudiants devront nécessairement respecter le choix de la thématique initiale, en cohérence avec la formation préalable requise.

L'objectif académique pour cette rentrée reste ambitieux. **Chaque établissement ou école ne pourra recevoir qu'un seul groupe de 4 étudiants** afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de ce dispositif.

L'expérience de cette année montre que cet objectif est pleinement réalisable. Je sais pouvoir compter, à nouveau, sur l'engagement de chacune et de chacun afin d'aider au déploiement de ce dispositif, qui a fait la preuve de son utilité pour renforcer les actions déjà conduites auprès de nos élèves.

Dans cette perspective, si vous souhaitez vous engager dans cet accueil, je vous prie de bien vouloir renseigner le tableau joint et le transmettre, impérativement avant le 28 juin 2019, au Docteur Marie-Jeanne Choulot, médecin conseillère technique académique : marie-jeanne.choulot@ac-besancon.fr

Pour tout complément d'information, les services santé et cellule vie scolaire du Rectorat sont à votre disposition ainsi que les référents départementaux désignés dans chacune des DSDEN :

- Doubs : Docteur Isabelle Risold-Faivre, médecin conseillère technique
- Jura : Mme Sandrine Bombois, infirmière conseillère technique
- Haute Saône : Docteur Laurence Guillaume, médecin conseillère technique
- Territoire de Belfort : Mme Isabelle Burggraf, infirmière conseillère technique.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations bien cordiales et dévouées.

Le Recteur,
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET